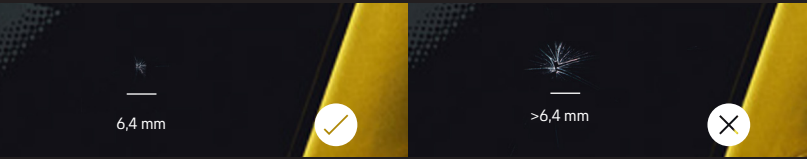


PORSCHE

Guide d'usure excessive*

Pare-brise

Les fissures, les craquellements ou les éclats ne sont permis que s'ils se situent hors de la portée des essuie-glaces et que leur diamètre ne dépasse pas 6,4 mm. Notez que le remplacement du pare-brise est couvert par la plupart des polices d'assurance.



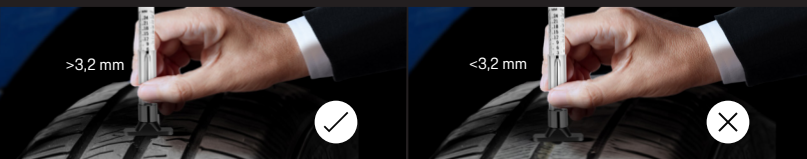
Carrosserie et peinture

Les creux, les bosses, les égratignures et les éclats de peinture sont permis s'ils mesurent moins de 4 cm et ne traversent pas la couche de vernis.



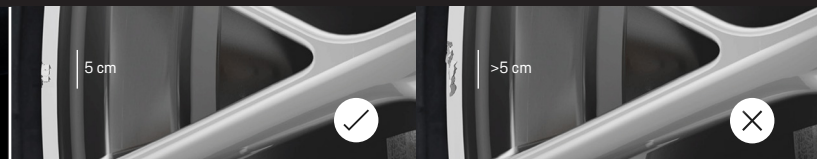
Pneus

Les pneus doivent présenter une bande de roulement d'au moins 3,2 mm, mesurée à partir de la profondeur de sculpture la plus faible.



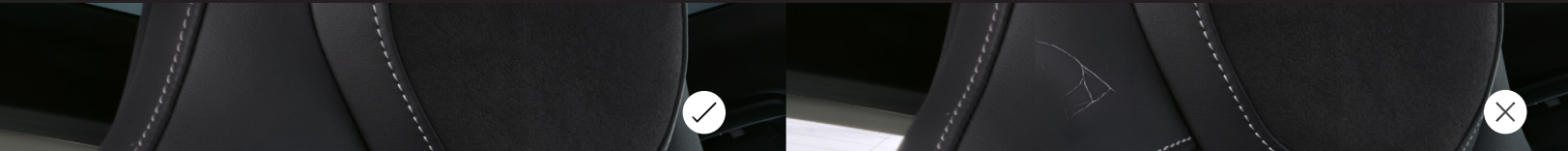
Roues

Les fissures, les déformations structurales, les rainures ou les égratignures de plus de 5 cm nécessitent une remise en état. Les roues manquantes, non lustrées, chromées ou d'un autre constructeur ne sont pas acceptables.



Intérieur

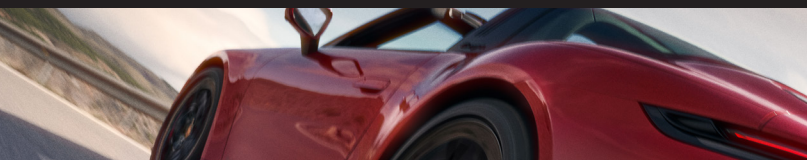
Les fissures, les déchirures, les coupures, les trous de brûlure, les taches ou les dommages causés par l'eau aux sièges, au tableau de bord et aux tapis nécessitent un remplacement ou une réparation.



* Ce guide présente des exemples courants d'usure excessive. La prise de rendez-vous pour une inspection préalable gratuite est le meilleur moyen de déterminer l'usure excessive facturable.

Directives d'inspection finale

Mécanique



- Tous les systèmes mécaniques, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, doivent être en bon état.
- Aucun témoin d'entretien ou d'avertissement ne doit être allumé.
- L'entretien périodique doit avoir été effectué.

Systèmes de sécurité



- Le système de freinage doit fonctionner correctement.
- Les phares, les feux arrière et les antibrouillards peuvent faire l'objet de frais s'ils sont inopérants ou fissurés.
- Les coussins gonflables doivent être entièrement fonctionnels. Tout ce qui compromet la fonctionnalité fera l'objet de frais.

Pièces et consommables



- Il ne doit y avoir aucune pièce brisée ou manquante (par exemple, deux clés principales, le manuel du propriétaire, les appuie-têtes, etc.).
- Toute modification d'après-vente (roues non conformes aux spécifications du constructeur Porsche, radios, vitres teintées, ailerons, etc.) doit être enlevée professionnellement et le véhicule doit être remis à son état d'origine.
- Les pneus non assortis, les bouchons, les coupures, les cordons apparents, les pneus d'hiver ou les pneus à plat seront facturés s'ils ne sont pas remplacés.

Détails supplémentaires



- Tous les composants du système de charge d'un véhicule hybride doivent être retournés avec le véhicule.
- Les clients du Québec ne seront pas assujettis à des frais à la remise d'un véhicule avec des pneus d'hiver entre le 15 décembre et le 15 mars.
- Le kilométrage excédentaire au-delà de l'allocation annuelle prévue au contrat de location sera facturé.

**Les clients du Québec ne seront pas assujettis à des frais à la remise d'un véhicule avec des pneus d'hiver entre le 15 décembre et le 15 mars.